

La villa romaine de Cara (Presigne, Genève) et sa mosaïque

Autor(en): **Dunant, Christiane / Sauter, Marc-R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **13 (1965)**

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA VILLA ROMAINE DE CARA (PRESINGE, GENÈVE) ET SA MOSAÏQUE

par Christiane DUNANT et Marc-R. SAUTER



DANS la Chronique archéologique pour 1962 et 1963¹ il a été signalé la découverte d'une mosaïque romaine et de son cadre architectural, tel que des sondages effectués en 1964 nous ont permis de le retrouver en partie. C'est à la description des résultats ainsi obtenus, ainsi qu'à l'étude de la mosaïque, que nous consacrons ces pages².

I. SITUATION

1. Topographie

La villa se trouve sur le terrain appartenant au Dr Robert Choisy, au lieu-dit les Ormes, parcelle n° 1055³ du plan cadastral, à 63 m au NE de la façade septentrionale de la maison d'habitation, au nord-est du hameau du Petit-Cara⁴, soit à environ 1 km au SSW du village de Presinge. La parcelle jouxte la frontière franco-suisse, dont la mosaïque de la villa romaine n'est distante que de 55 m.⁵

¹ BLONDEL L. et SAUTER M.-R.: *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1962 et en 1963*, Genava, n.s., t. XII, 1964, pp. 5-25 (Cara, pp. 8-10).

² L'étude descriptive et critique de la mosaïque est due à Christiane Dunant, le reste à Marc-R. Sauter.

³ Et non 1045 comme indiqué par erreur dans la *Chronique*, *op. cit.*, p. 8. Coordonnées: CNS au 1:25.000, feuille 1301, Genève 508.640/118.300; carte de France au 1:50.000, type 1922, feuille XXXIV-29, Annemasse, coord. Lambert 902.960/141.970. Altitude de la mosaïque, 468,15 m.

⁴ La carte française porte l'orthographe *Carra*, comme du reste la carte Siegfried; c'est aussi le libellé du *Dictionnaire géographique de la Suisse*. Quant aux anciennes cartes, elles varient à cet égard: alors que la mappe sarde du premier quart du XVIII^e siècle (carte 50, ancien n° 63, Ville-la-Grand) mentionne *Carraz* (et même, à tort, *Grand Carraz*), le cadastre français de l'Empire (Cad. E, n° 4, section D, 2^e feuille) porte *Cara*; le lieu-dit s'appelle déjà *Aux Ormes*.

⁵ Elle est à 150 m au NE de la borne-frontière n° 114, qui se trouve à l'entrée du chemin menant à Presinge.

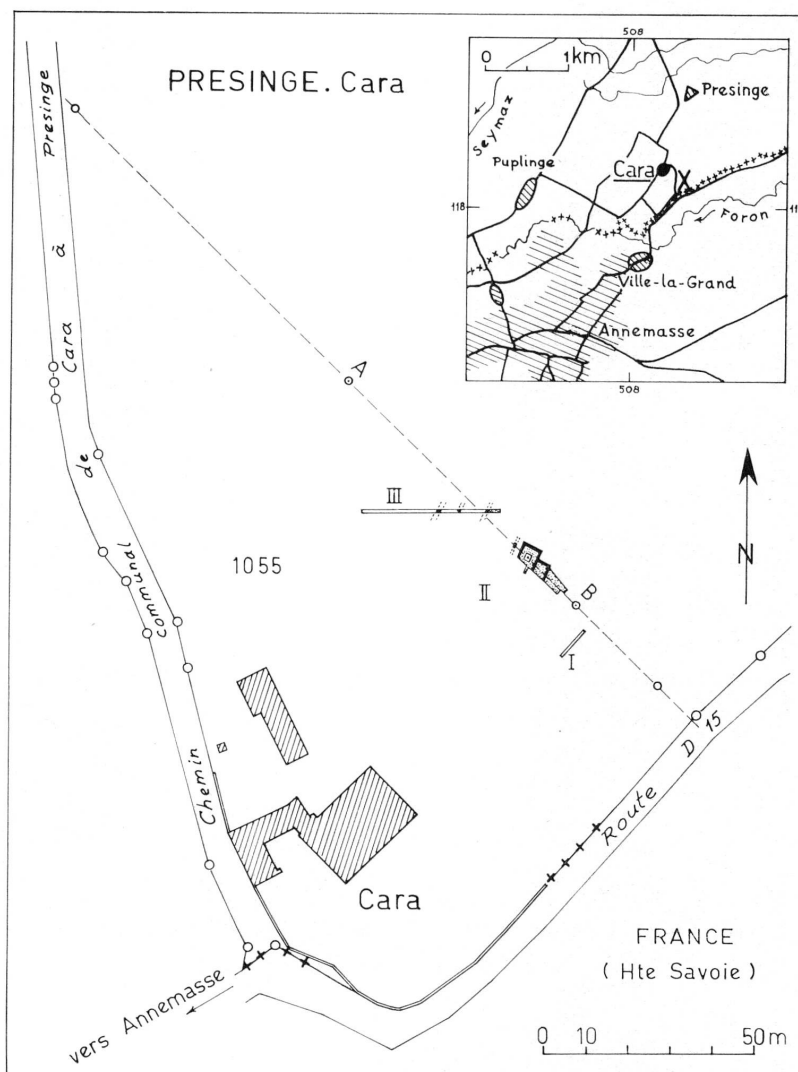


Fig. 1. Cara. Situation de la villa romaine dans le plan cadastral. Croix: frontière franco-suisse. Ech.: 1:2.000. Dans le carton, situation géographique. Ech.: 1:100.000.

Cette frontière longe le bord nord de la route départementale 15 qui relie Annemasse et Ville-la-Grand à la route nationale n° 203, sur la commune de Saint-Cergues. Relevons dès maintenant que le tracé de la voie romaine menant d'Annemasse à Douvaine coïncide à peu près avec la route actuelle.

Le terrain dans lequel se cachaient les vestiges de la villa romaine se présente comme une pente douce orientée vers le SW, qui domine d'une vingtaine de mètres le vallon du Foron. On jouissait de là d'une vue étendue embrassant les Voirons à l'est, la colline de Monthoux et les Préalpes au sud-est et l'enfilade du Salève au sud (fig. 2-4). Si nous disons que la pente de ce vallon est couverte de vignes

et que dans la parcelle qui nous occupe il en subsiste quelques parchets, vestiges d'une surface plus vaste⁶, nous aurons indiqué que les conditions de sol et de climat sont favorables à une exploitation et à une habitation.

2. Toponymie et histoire

Il n'y a guère de doute que le nom de Cara (ou Carra) appartienne au groupe des toponymes dérivés de *quadruvium* (carrefour), avec Carouge, Carre, Carro(z). Il est probable que le carrefour actuel, aveuglé par la barrière frontalière qui en interdit l'usage, perpétue l'ancienne croisée du chemin venant de la région de

⁶ La carte Siegfried au 1:25.000, feuille 452, levé de 1894-1895, montre une vaste vigne de quelque 5 ha.

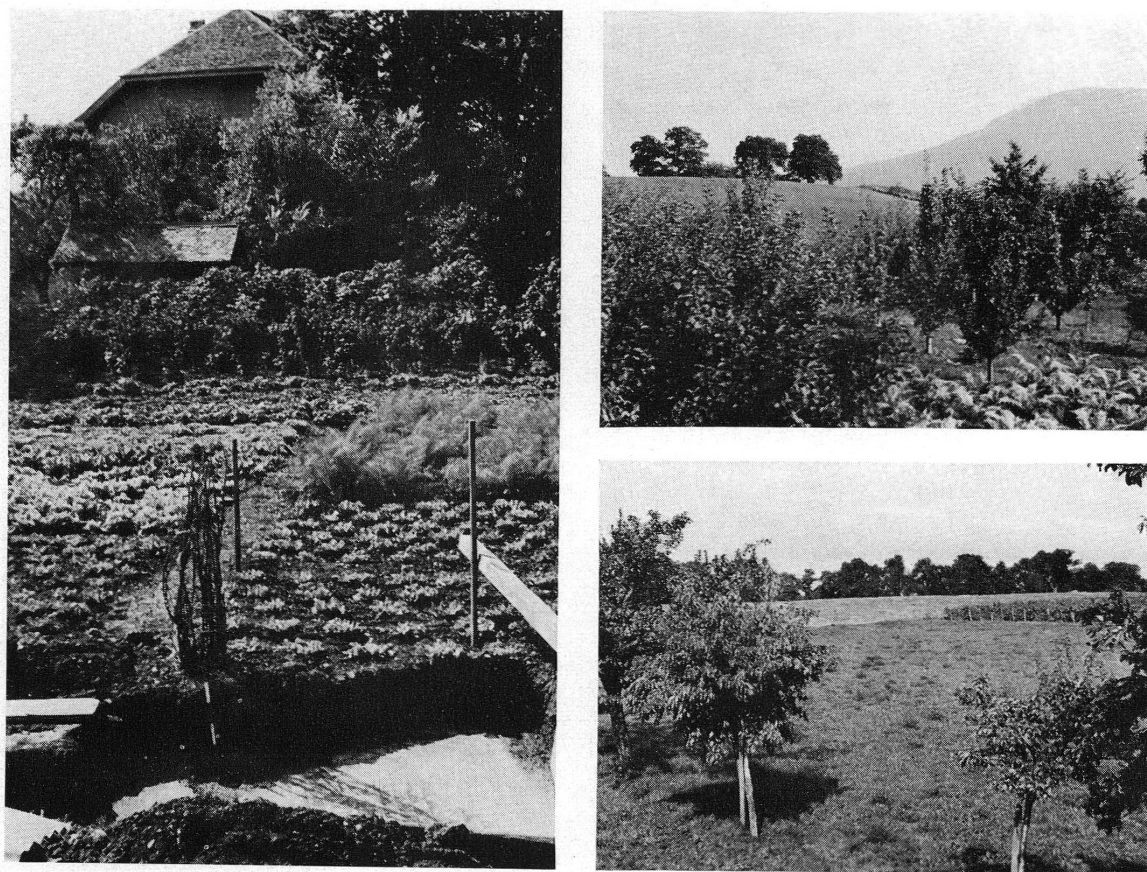


Fig. 2-4. Cara. Vues des alentours de la villa, prises du haut d'une échelle (4 octobre 1963).

Fig. 2. Façade nord de la maison et du jardin potager. Au premier plan la mosaïque.

Fig. 3. Verger et prés en direction est-nord-est. Au fond les Voirons.

Fig. 4. Verger, prés et vigne en direction nord.

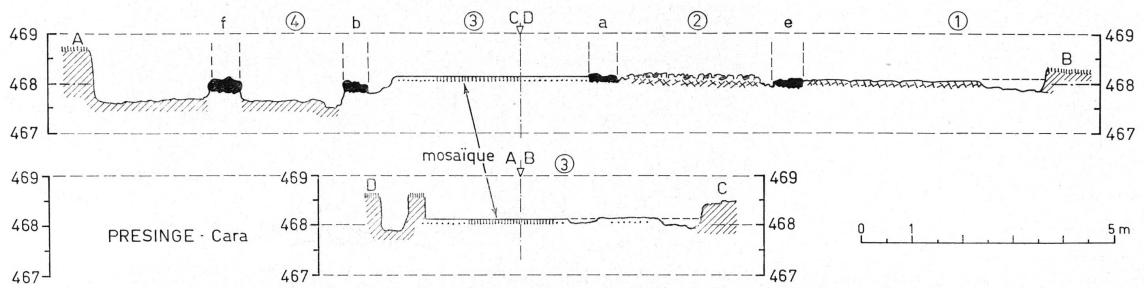
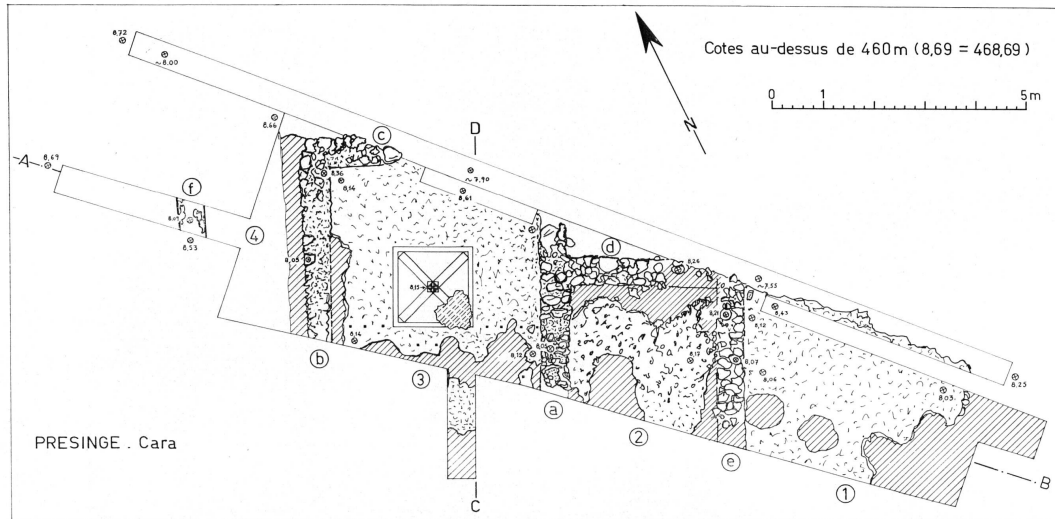


Fig. 5. Cara. Plan du chantier II, et coupes selon A-B et C-D. Les chiffres 1 à 4 désignent les chambres, les lettres a à f, les murs. Ech.: 1:125.

Chevrier et Choulex et de la route antique de Genève-Vandœuvres-Douvaine-Thonon, et de la route d'Annemasse à Douvaine.⁷

La première mention de Cara se trouve dans le texte d'un acte daté de 1180. Le chevalier Guillaume de Grésy fait, par l'entremise de l'évêque Arditius, donation à l'abbaye d'Abondance d'une terre sise à Jussy, et jouxtant d'un côté la *villa* appelée Carraz et de l'autre la *villa* dite *Prisingium* (Presinge).⁸ Outre qu'il atteste le nom du lieu, ce texte y indique la présence d'une habitation.

On pouvait supposer l'existence d'un établissement d'époque romaine en cet endroit, à croire la découverte du faible indice dont faisait part, dans la 19^e séance (28 octobre 1839) de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, M. Soret. Le procès-verbal⁹ rapporte que « Mr Soret remet de la part de Mr Vernet et... [illisible] un fragment en terracotta trouvé à Cara; il ressemble assez aux poids en brique déjà trouvés dans le Canton; mais il paraît que c'était plutôt la pointe d'une amphore ». La tradition veut par ailleurs que les dalles de calcaire très soigneusement taillées qui couronnent une section du mur sud de la propriété proviendraient d'une canalisation antique. Mais à eux seuls ces témoignages n'auraient certainement pas suffi à susciter une recherche archéologique dans ce site.

3. Découverte et sondages

Rappelons que c'est à l'activité du jardinier, M. Danelon, qu'on doit la découverte de la mosaïque; en plantant une rangée de pieds de groseilliers en bordure nord du jardin potager, il s'étonna de la résistance qu'il rencontrait à une profondeur d'une trentaine de centimètres et en chercha la cause. C'est ainsi que, le 30 septembre 1963, il dégagea la mosaïque et que, avertis par le Dr Choisy, le 1^{er} octobre, nous pûmes reconnaître l'intérêt de celle-ci.¹⁰

Pendant l'hiver 1963-1964 la mosaïque resta en place, protégée contre les intempéries. En février 1964, nous procédâmes avec M. Curti et avec l'aide de deux manœuvres, à des sondages à la barre à mine, qui montrèrent l'extension du sol dur. On ouvrit alors une tranchée (la plus au nord, v. fig. 5) longue de 18,50 m et large de 0,50 m. Malheureusement, le hasard a fait que cette tranchée a attaqué une zone déjà remaniée anciennement, car à part le bord irrégulier d'un sol de

⁷ BLONDEL L.: *La route romaine de la rive gauche du lac : de Genève à Veigy, Genava*, t. XVII, 1939, pp. 63-73 (il s'y trouve le hameau de *Carre*, v. p. 70, et fig. 2).

⁸ *Régeste genevois*, Genève, 1866, pp. 114-115.

⁹ *P.v. SHG*, t. I, p. 56, lignes 12-15; MONTANDON R., *Genève des origines aux invasions barbares*, Genève, 1922, p. 168, n° 124.

¹⁰ Nous réitérons ici l'expression de notre reconnaissance au Dr et à M^{me} Robert Choisy pour nous avoir avertis de cette découverte et pour nous avoir facilité les recherches. Nous remercions aussi M. Eric Dériaz, directeur du Cadastre, qui a fait faire un plan de situation au 1:1000 (dont nous avons tiré le plan de la fig. 1). Nous redisons nos remerciements à M. Mario Curti, sans l'aide duquel il ne nous aurait pas été possible de procéder aux sondages nécessaires.

béton rose (salle 1) et quelques grosses pierres détachées de murs de fondation, on n'y atteignit aucune structure en place. Grâce à l'amabilité des propriétaires nous pûmes alors ouvrir le terrain autour de la mosaïque et au sud-est de celle-ci. Il en est résulté une surface fouillée totale de ce premier chantier (désigné par le chiffre II pour des raisons topographiques, v. fig. 6) d'environ 77 m², dans laquelle apparut assez clairement l'aspect de la salle – ou de la partie de salle – où se trouvait placée la mosaïque, ainsi que deux autres chambres au sol plus ou moins soigné.

Il était tentant de chercher à fixer par quelques jalons l'étendue de la construction antique ainsi mise en évidence. On creusa d'abord une petite tranchée (I) à une douzaine de mètres au SE de l'extrémité atteinte par le chantier II, dans un pré. Longue de 8 m, large de 0,50 m et profonde de 0,87 m en moyenne, cette tranchée n'a rien fait trouver.

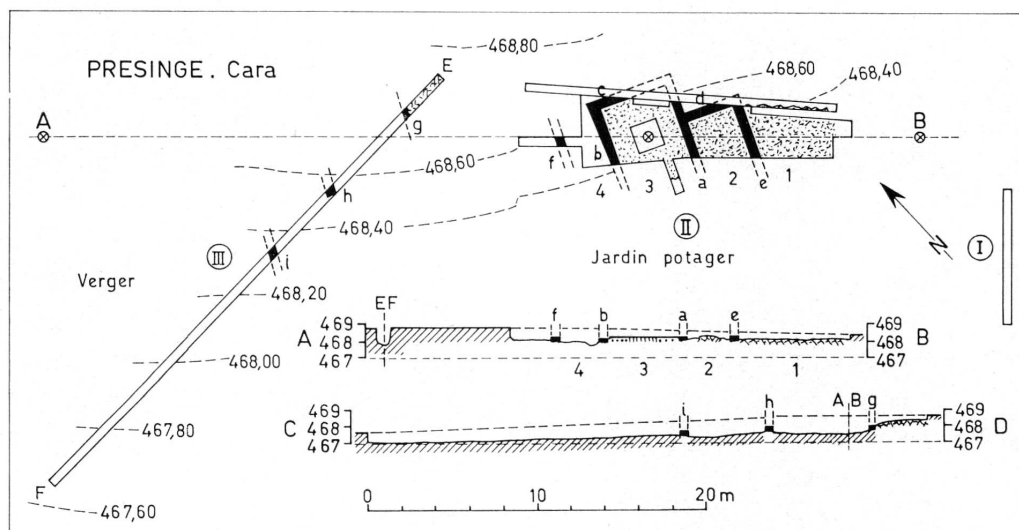


Fig. 6. Cara. Plan général des sondages, et coupes du terrain. Ech.: 1:500. Courbes de niveau approximatives du sol actuel.

On ouvrit alors une troisième tranchée (III) au nord-ouest du chantier II et obliquement par rapport aux axes de celui-ci. Sur 33 m de longueur et 0,50 m de largeur, avec une profondeur approximative de 0,80 m, elle coupa, dans sa moitié est, un sol de chambre et trois murs.

Les travaux, considérablement gênés et retardés par le mauvais temps – gel, neige et pluie – furent arrêtés dans la seconde quinzaine d'avril 1964.¹¹ Toutes les

¹¹ Indépendamment de M. M. Curti et des manœuvres italiens qui travaillèrent dans des conditions souvent difficiles nous tenons à remercier pour leur collaboration sur le terrain MM. Alain Gallay et J. Cabuzat, assistants à l'Institut d'anthropologie de l'Université, ainsi que M. Olivier Chouet, collégien.

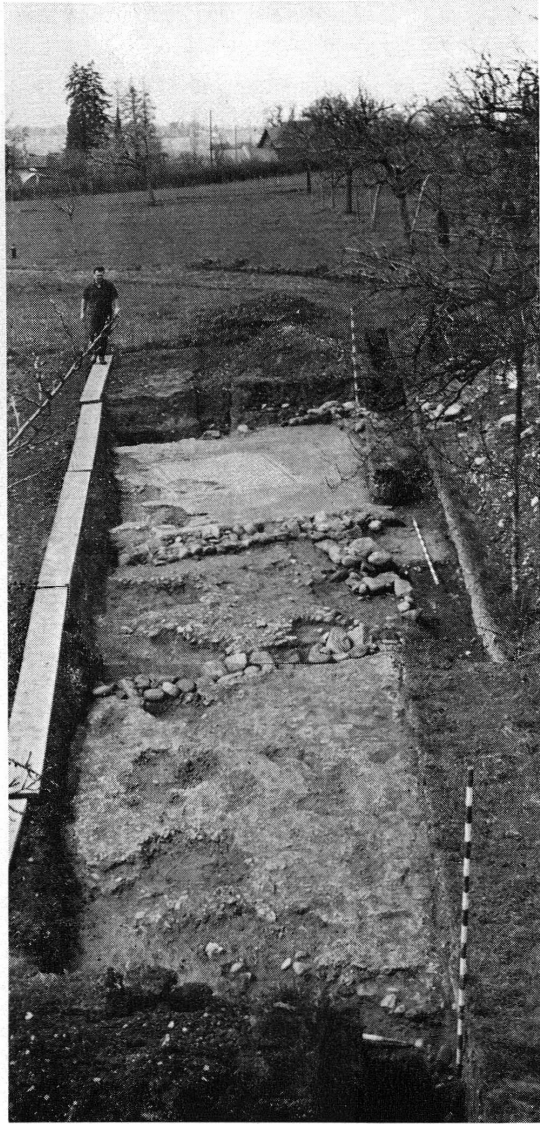


Fig. 7-8. Cara. Villa romaine. Vues plongeantes du chantier II. Montages photographiques.

Fig. 7. Vue en direction sud-est.

Fig. 8. Vue en direction nord-ouest. Au second plan on distingue la longue tranchée III, comblée.

tranchées furent remblayées, à l'exception de la salle 3 du chantier II, qui resta découverte jusqu'à ce que, les 10-12 juin, un spécialiste, M. Werner Hürbin, d'Augst, fût venu prélever la mosaïque pour la restaurer.¹²

Les fouilles rapides dont nous venons de retracer le déroulement avaient dans notre esprit pour seul but de reconnaître la nature de la construction que laissait entrevoir la mosaïque, et de fixer quelques jalons chronologiques et topographiques; ceux-ci permettront, plus tard, à un spécialiste qu'intéresserait l'étude de cet ensemble archéologique, d'éviter des tâtonnements.

4. *Position stratigraphique*

Dans le chantier II la mosaïque se trouvait à quelque 0,40 m au-dessous du niveau du sol herbeux¹³. La coupe du terrain au-dessus des pavements romains se présente ainsi, du haut en bas :

1. Humus, env. 0,15 m.
2. Lit de cailloux irrégulièrement disposés et pas partout visibles, d'épaisseur variable (en moyenne 0,05 m).
3. Terre un peu plus grise que l'humus supérieur, avec débris de tuiles romaines, etc. mais aussi d'objets plus tardifs. Il s'agit d'une couche remaniée. Epaisseur 0,20 m environ.
4. Sol de l'habitation romaine.

Dans la longue tranchée III les murs sont plus profondément enfouis. Le sommet des segments retrouvés se trouve aux profondeurs suivantes : mur *g*, 0,53 m ; mur *h*, 0,56 m et mur *i*, 0,55 m.

5. *Plan de la construction*

a) Chantier II (fig. 6). Nous avons mis au jour trois chambres au sol aménagé (1 à 3) et un espace (4). La plus intéressante est la *salle 3*, qui contient la mosaïque (fig. 10). Nous avons pu retrouver trois de ses murs (*a*, mur NW; *b*, mur SE; *c*, mur NE) et une bonne partie de son pavement en *terrazzo*. Ainsi qu'on le dira plus en détail à propos de la mosaïque, la courte tranchée NE-SW (plan, fig. 5, vers C) creusée dans le jardin potager a fait constater un lambeau de pavement qui donne à cette salle une forme rectangulaire et laisse supposer qu'elle se prolongeait encore

¹² La mosaïque, qui, fixée dans une plaque de ciment, a figuré en bonne place à l'exposition « Genève suisse », organisée du 23 mai au 13 septembre 1964 au Musée Rath (à l'occasion de la célébration du 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération), est retournée à Cara, où elle est visible sous la galerie sud de la maison du Dr R. Choisy. *V. infra*, p. 37, n. 37.

¹³ Le chiffre d'environ 0,30 m que nous avons articulé dans notre première note (*Genava*, n.s., t. XII, 1964, p. 8) s'entend sous la surface du sol du jardin potager.

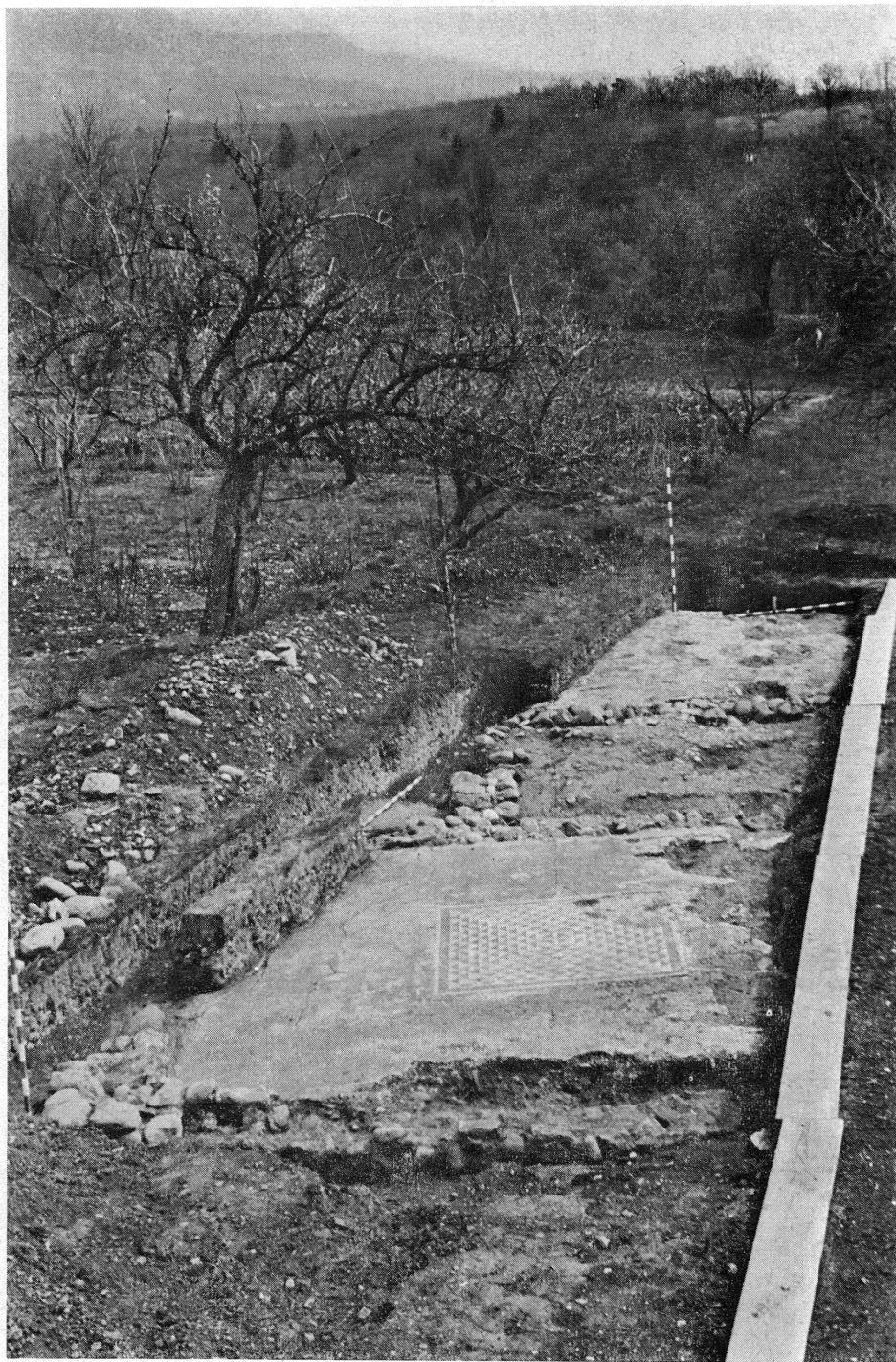


Fig. 9. Cara. Villa romaine. Vue de l'ensemble du chantier II, prise en direction est-sud-est.
Au fond, le bas des Voirons dans la région de Lossy-Lucinges.

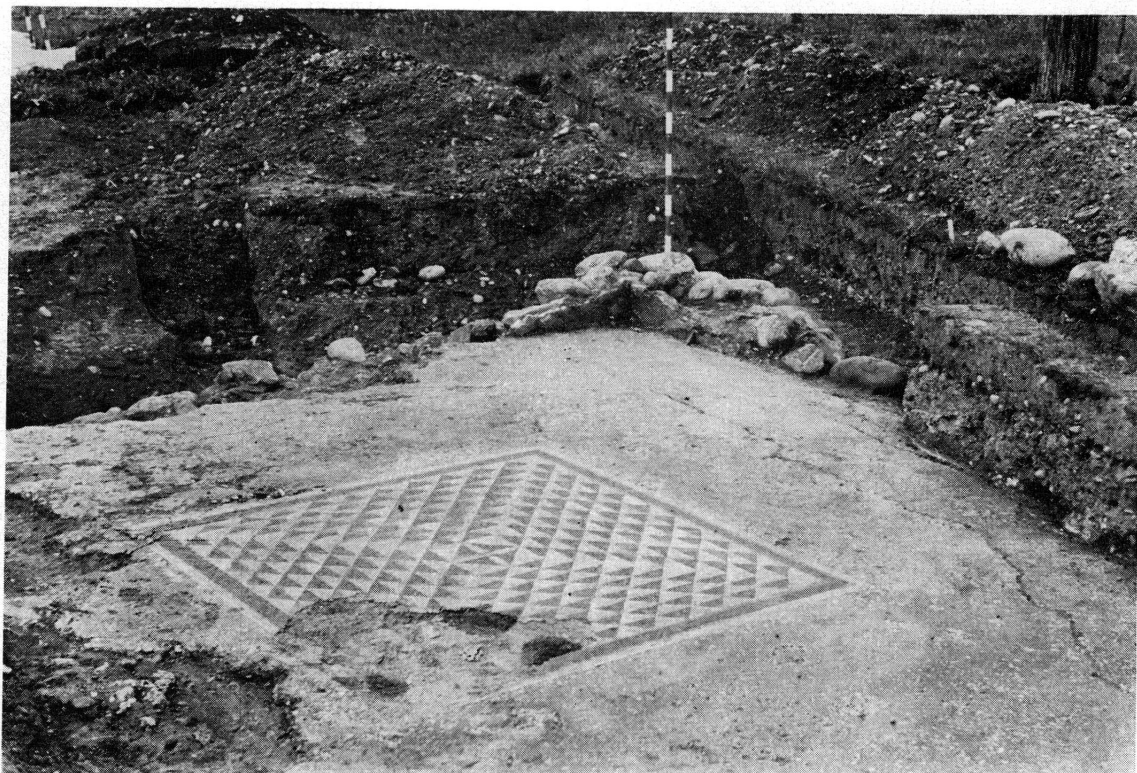


Fig. 10. Cara. La salle 3 avec sa mosaïque et son angle point. Vue en direction nord-ouest.

plus loin vers le SW. Mais les sondages à la barre à mine n'ont permis de rencontrer aucune résistance qui autorisât l'espoir de rencontrer plus loin le pavement ou le mur SW. Il est en tout cas certain que la mosaïque n'était pas au centre de la pièce. Les dimensions de cette salle 3 sont de 4,20 m (entre les murs *a* et *b*) sur une longueur observée de 5,60 m; sa surface est donc au minimum de 23,50 m².

Des murs *a*, *b* et *c* il ne reste plus que les fondations, sauf à l'angle NW de la pièce, où il subsiste une hauteur d'environ 0,25 m; et là il a conservé une partie de son revêtement de mortier et de stuc peint (*v. infra*, p. 31-33). La partie sud du mur *a* est détruite jusqu'à un niveau inférieur à celui du pavement. Du mur *c* il ne subsiste qu'un peu plus d'un tiers. Le mur *b*, lui aussi, est rasé jusqu'au sol ou presque, et son extrémité nord n'a pas été retrouvée.

L'appareil des murs – ceci étant valable pour les autres murs, *d*, *e* et *f* – est grossier; il s'agit de pierres de toutes dimensions, le plus souvent de gros galets, qui doivent provenir de la moraine mise à nu dans le vallon du Foron tout proche. Un mortier les assemble.

La *chambre 2*, elle aussi rectangulaire, est plus petite. La distance entre les murs *a* et *e* est de 2,90 m, et sa dimension perpendiculaire observée, à partir du

mur *d*, est d'en tout cas 3 m (fig. 11). Rien ne laisse deviner la présence du mur parallèle à *d*. Le sol de cette petite chambre (surface minimum observée 8,70 m²) n'est que partiellement conservé; plus grossier que celui des salles 1 et 3, c'est un pavement irrégulier fait de petits galets mêlés à des tuileaux concassés, et tassés (fig. 12). La fabrication de ce type de pavement, si rustique soit-il, exige un travail très soigné.

A l'est de cette chambre se trouve la *salle 1*, dont on ne connaît que la limite que représente le mur *e*. Nous n'en avons découvert que le sol en mortier rose, dont les bords NE et SE ont été détruits. Quant à la limite SW, elle est cachée, si elle existe encore, sous le jardin potager. Cette chambre devait avoir au minimum 4,50 sur 4 m (18 m²).

C'est sur le sol de cette salle que nous avons recueilli trois fragments d'une mosaïque grossière, que nous décrivons plus loin, ainsi que quelques dés de mosaïque en verre. L'irrégularité de la surface des fragments ne permet guère de penser qu'ils proviennent du sol, où ils auraient subi une usure. Du reste, en ce cas, la mosaïque aurait été très mal fixée au sol, et celui-ci serait trop fin pour n'être qu'une assise de mosaïque. Il faut donc admettre que la salle 1 possédait une mosaïque murale.

Au nord-ouest du corps que représentent les trois salles 1 à 3, au sol plus ou moins soigné, et qui totalise une surface minimum de quelque 50 m² ou, si on l'inscrit dans un rectangle, en y comprenant les murs, une superficie globale de 13 sur 7,85 m (soit quelque 102 m²), nous avons, dans une tranchée étroite, mis au jour un mur (*f*) parallèle aux murs *b*, *a* et *e*. Nous n'avons pas constaté le moindre sol aménagé de part et d'autre de ce mur. S'agit-il d'un mur de clôture ou de terrasse, et les segments *b* et *c* représentent-ils la paroi extérieure de la maison? Notre sondage n'a pas pu être poussé assez loin pour nous permettre de nous faire une opinion.

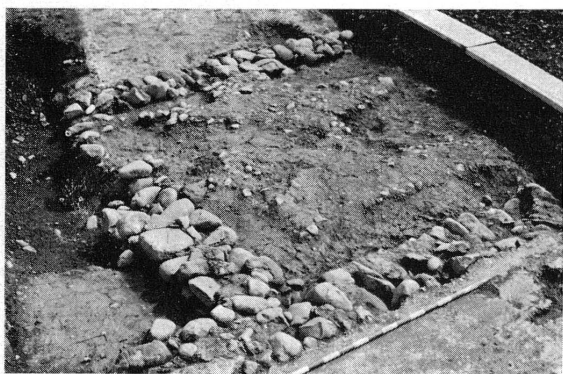


Fig. 11. Cara. La chambre 2.

Fig. 12. Cara. Le pavement de la chambre 2.

Il est de même difficile de décider, en admettant que la salle 3 soit délimitée par deux murs extérieurs, s'il en va de même de la chambre 2, avec le mur *d*. Si c'était le cas, la salle 3 ferait saillie au nord. Il ne serait alors pas exclu qu'il en ait été de même de la salle 1; mais c'est là pure hypothèse. On pourrait encore imaginer que la chambre 2, avec son pavage rustique, serait un couloir.

Précisons encore que nous n'avons rien trouvé qui puisse faire penser à des installations en sous-sol (hypocauste). Les sols sont ancrés directement dans le terrain.

b) Chantier III. La tranchée longue et étroite ouverte dans le verger à l'ouest du chantier II (v. p. 8) a révélé la présence de trois murs qui paraissent parallèles à ceux (*b*, *a* et *e*) du corps de bâtiment principal. L'un (*g*) délimite au sud-ouest un pavage du genre de celui de la chambre 2 (galets et tuileaux); nous l'avons suivi sur une longueur de 3 m environ, ce qui représente, mesurée perpendiculairement au mur, une largeur de 2,80 m. La chambre ainsi découverte se trouve au nord-ouest du groupe des salles 1-3. Le sol limité par le mur *g* est à la cote 468,33; il est donc légèrement plus haut que le niveau de la salle 3.

Plus à l'ouest est apparue l'extrémité d'un deuxième mur (*h*) qui est, en projection, à 4 m de *g*; il culmine à 468,03 m. Enfin, près de 5 m plus à l'ouest encore, on a traversé un dernier mur (*i*), culminant à 467,75. Dans les 17 m plus à l'ouest la tranchée n'a plus rien révélé. Ces trois murs s'étagent donc dans le terrain légèrement en pente (fig. 5, coupe C-D).

Le mur *i* est à 18 m du mur *f*. La distance la plus grande du complexe de murs et de pavements découverts lors de nos sondages représente quelque 34 m. Ce n'est évidemment qu'un minimum. Si l'on tient compte de la tranchée I, où n'est apparu aucun mur, on peut estimer à une quarantaine de mètres l'extension en longueur de cet ensemble. On ne peut évidemment rien dire de sa largeur. Ces dimensions, jointes au soin dans la construction des pavements et à la présence de la mosaïque, font de la villa de Cara un édifice d'assez bonne qualité. Si l'on considère les quelques plans de villas romaines de Suisse qu'a réunis R. Degen¹⁴, on voit que la maison de Cara se range dans la catégorie moyenne, représentée par celles de Schupfart et Bözen (Argovie) et de Laufon (Jura bernois); on peut la rapprocher aussi à cet égard du corps principal de la villa de Frontenex-La Grange à Genève.

Etant donné que nous n'avons pas pu ouvrir de tranchées de sondage assez longues selon l'axe NE-SW et que, par conséquent, nous ignorons tout de l'extension de la construction dans ce sens, il serait tout à fait vain de prétendre disserter sur la situation des trois pièces à pavement retrouvées et des segments de murs observés, par rapport à un plan général. Les salles 2 et 3 sont relativement étroites,

¹⁴ DEGEN R.: *L'habitation rurale*, dans *L'époque romaine en Suisse (Répertoire de préhistoire et d'archéologie de la Suisse, cahier 4)*, Bâle, 1962, pp. 15-21 et pl. 9-12 (v. pl. 10).

la salle 1, plus large, pourrait à la rigueur faire figure d'atrium. Mais nous préférons nous contenter d'avoir décrit les faits constatés et laisser à d'autres, après des fouilles plus étendues, le soin de définir le type et les particularités architecturales de la villa de Cara.

6. *Décoration intérieure*

a) *Peinture murale*. L'angle nord-est de la salle 3 conservait, sur une hauteur de quelque 0,20 m et sur une largeur d'environ 1 m, la base de son décor de stuc peint. C'était une bande rouge haute de 0,15 m, surmontée par l'amorce d'une surface noire (v. fig. 10). Celle-ci se retrouve sur un fragment recueilli sur le sol immédiatement devant le mur (fig. 13). On peut y constater qu'au-dessus de la plage noire la peinture devient polychrome. Il est malheureusement difficile d'en donner une interprétation, tant à cause de sa surface restreinte que du fait de la dégradation de celle-ci (corrosion et dépôt calcaire). On y distingue, sur la moitié gauche, la succession, de bas en haut, de bandes rouge, jaune, ocre, violette, blanche, violette et blanche; dans cette dernière on voit l'extrémité de quelques traits de pinceaux qui devaient dessiner un motif malheureusement indéchiffrable. Sur la droite on devine une série de traits blancs et jaune ocre, verticaux surtout, dont les extré-



Fig. 13. Cara. Fragment de stuc peint. Ech.: 1:2.

mités inférieures se perdent dans la plage noire, sans limite précise. Il pourrait s'agir, autant que d'un motif géométrique, d'une représentation architecturale.

Ce n'est pas le premier témoignage de peinture murale dans une villa romaine de la région de Genève. W. Drack, dans sa très utile monographie sur la peinture murale romaine en Suisse¹⁵, en a fait l'inventaire critique, auquel nous nous référons en y ajoutant un complément.

La villa de Frontenex-La Grange à Genève a livré de nombreux fragments peints, malheureusement en partie introuvables au Musée d'art et d'histoire où M. L. Blondel les avait déposés.¹⁶ Selon W. Drack « il semble que la majorité des restes de peinture de La Grange soit à ranger dans peinture en panneaux de style philhellénique ».¹⁷ La villa de Sécheron (ancienne campagne Bartholoni, actuel terrain de l'Organisation internationale du travail), sur la rive droite du lac aux portes de Genève, a donné aussi de nombreux échantillons de parois peintes, qui ont eux aussi en grande partie disparu. Il y avait, outre des motifs géométriques et végétaux, un médaillon portant un buste masculin attribuable au milieu du II^e siècle après Jésus-Christ.¹⁸ Du quartier des Tranchées à Genève, au sud du *forum*, proviennent quelques fragments de stuc peint, conservés au Musée d'art et d'histoire.¹⁹ C'est peut-être à la démolition de certaines maisons de ce quartier riche que sont dus les nombreux débris peints que nous avons recueillis dans le remblai comblant le fossé reconnu à la rue Etienne-Dumont 5-7, dans la couche 3, datée de la fin du II^e siècle et de la première moitié du III^e siècle. A part des éléments de bord de panneaux, il y a là des motifs végétaux et d'autres non identifiables.²⁰

Dans la campagne mentionnons la villa de Corsier qui, à part les décors en relief peints dont il sera question ci-dessous, a fourni quelques débris de peinture.²¹ Lors des fouilles dans la villa de Chancy-Montagny, qui a été occupée du milieu du I^{er} jusqu'au III^e siècle, M. L. Blondel en a récolté aussi.²² Rappelons par ailleurs pour leur qualité exceptionnelle, en territoire vaudois proche de communes genevoises, les belles peintures du palais de Commugny, que W. Drack date par le style

¹⁵ DRACK Walter: *Die römische Wandmalerei der Schweiz (Monographien zur Ur- u. Frühgesch. d. Schweiz, 8)*, Bâle, 1950 (cité ci-dessous: DRACK).

¹⁶ BLONDEL L.: *La villa romaine de la Grange, Genève, ASA, 24, 1922*, pp. 72-88 (stucs peints, pp. 78-79).

¹⁷ DRACK: p. 81.

¹⁸ BLONDEL L.: *La villa romaine de Sécheron, Genève, Genava, t. V, 1927*, pp. 34-47 (stucs peints, pp. 43-45). DRACK, p. 80 et pl. 34.

¹⁹ DRACK: pp. 80-81.

²⁰ SAUTER M.-R. et GALLAY A.: *Fouilles gallo-romaines de la rue Etienne-Dumont à Genève. I. Données stratigraphiques, Genava, n.s., t. XI, 1963*, pp. 50-79 (stucs peints, p. 79).

²¹ DRACK, pp. 76-77. Bibliographie sur les trouvailles de Corsier (dès 1847) dans MONTANDON R.: *Genève...*, 1922, p. 171 (n° 161, G).

²² DRACK, p. 65. — BLONDEL L.: *La villa romaine et le castrum de Montagny-Chancy, Genava, t. VII, 1929*, pp. 138-166 (stucs peints, pp. 154-155 et 165).

du début du I^{er} siècle après Jésus-Christ.²³ Les motifs géométriques y alternent avec les panneaux et les médaillons aux thèmes végétaux et animaux.

Plus près de Cara on a signalé du stuc rouge à l'emplacement d'une probable villa à Praconinges (ou Paconinges, Haute-Savoie), voisine de celle de Juvigny.²⁴

Il nous paraît délicat de tenter d'attribuer avec quelque sûreté les pauvres débris peints de Cara à l'un des styles décrits par W. Drack. Nous nous hasardons pourtant à proposer d'y voir un exemple de style flavien (35-100 ap. J.-C.).²⁵

b) *Stucs en relief*. Dans la même salle 3 on a recueilli un petit fragment d'une frise d'oves en relief²⁶, assez usé, qui ne porte pas trace de peintures (fig. 14). La largeur de l'ove avec son filet d'encadrement est de 34 mm. La face postérieure de cette bande est concave.

Les villas de Sécheron et de Corsier ont donné aussi des fragments de frises de stuc en relief, parfois peint. Les oves de Sécheron²⁷ sont plus arrondies que celle, un peu plus cordiforme, de Cara. Les frises de Corsier, plus complexes, ont été figurées à plusieurs reprises.²⁸

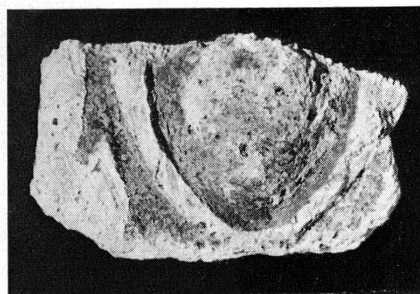


Fig. 14. Cara. Fragment de frise en stuc. Ech.: 1:1.

c) *Mosaïques*. La mosaïque à motif géométrique de la salle 3 constitue l'élément décoratif le mieux conservé et le plus intéressant de la villa de Cara. Nous renvoyons à la description critique qui en est donnée dans la deuxième partie de ce rapport (*v. infra*, p. 35).

Nous avons trouvé, en dégagant le pavement de la salle 1, trois fragments de mosaïque (fig. 15), posés à même le sol. Ils représentent en tout une surface d'environ 187 cm². C'est une mosaïque grossière, aux dés de calcaire blanc, aux dimensions et aux proportions inégales (dimension moyenne du cube, 11,9 mm), mal jointoyés et formant un dessin irrégulier. Elle adhère par un lit de chaux à une plaque de mortier à brique pilée, épais de 13 à 15 mm. Comme nous l'avons dit en décrivant le sol de la salle 1, ces fragments, qui n'y adhéraient pas et qui ne portent pas la moindre trace d'usure, n'ont pas pu faire partie d'une mosaïque de pavement.

²³ District de Nyon. DRACK, pp. 66-75 (bibliographie, p. 75).

²⁴ Voir p. 46, n. 61.

²⁵ DRACK, pp. 26-27.

²⁶ Longueur 43 mm; hauteur 25 mm; épaisseur maximum 13 mm.

²⁷ BLONDEL L.: ... *Sécheron, Genava*, t. V, 1927, p. 43 (oves, fig. 5, n° 4). DRACK, p. 80 (fig. 64). GONZENBACH (*v. infra*), pl. 87.

²⁸ PAGENSTECHE R.: *Römische Wandmalereien am Bodensee und Jura, Germania*, 1918, p. 39. DEONNA W.: *Notes d'archéologie suisse*, IV, *Décoration murale de Corsier*, ASA, 21, 1919, pp. 85-87. DRACK, pp. 75-76 et pl. XXXIV. GONZENBACH (*v. infra*), pl. 87.

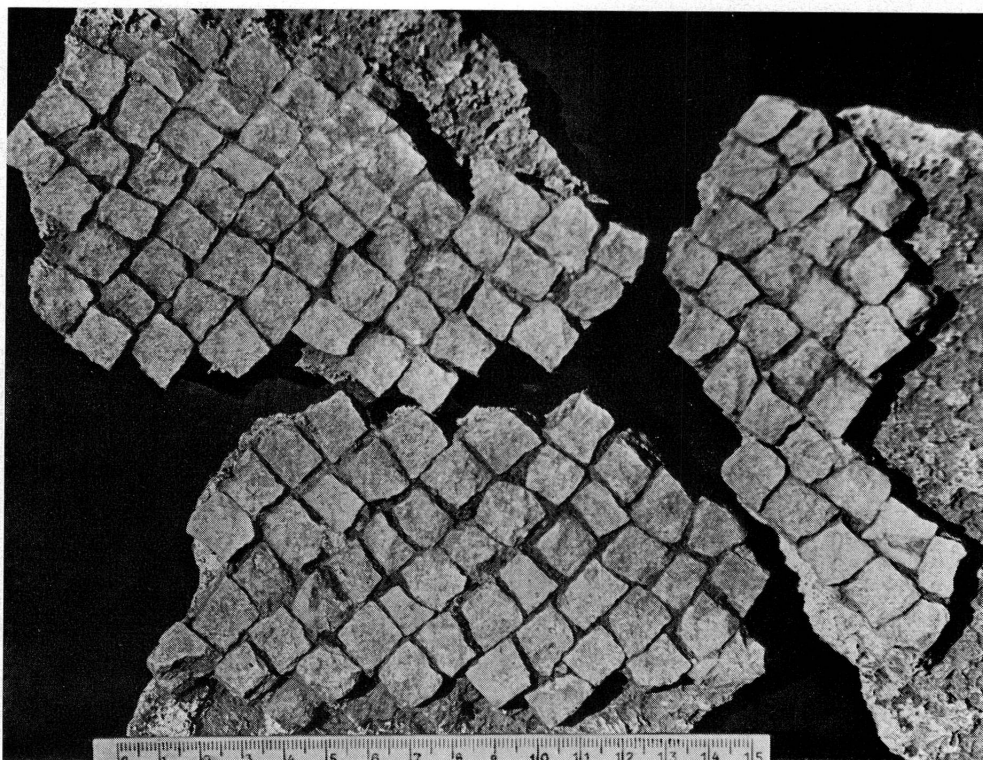


Fig. 15. Cara. Fragments de mosaïque de la salle I. Ech. : 1:2.

En outre proviennent de cette même salle quelques dés de verre foncé, qui ont pu faire partie d'une mosaïque murale entièrement détruite, soit sur place, soit dans une autre salle. De tels éléments de mosaïque en verre ont été signalés à Genève: dans la maison romaine de la Cour Saint-Pierre devant la cathédrale,²⁹ que la céramique date des II-IV^e siècles; dans la villa de Sécheron³⁰; enfin dans celle de Frontenex-La Grange.³¹ Dans la campagne genevoise il a été trouvé des dés de verre dans les villas de Perly³² et de Chancy³³. M^{me} V. Clairmont-von Gon-

²⁹ BLONDEL L.: *Cour Saint-Pierre, maison romaine et praetorium*, Genava, t. XVII, 1939, pp. 41-49. GONZENBACH V. von.: *Die römischen Mosaïken der Schweiz (Monographien z. Ur- u. Frühgesch. d. Schweiz, 13)*, 1961, p. 108 (cité ci-dessous: GONZENBACH): mosaïque murale, verres bleus, rouges, verts et or.

³⁰ BLONDEL, ... *Sécheron*, Genava, t. V, 1927, pp. 34-47. GONZENBACH, p. 112 (mosaïque VI, attribuée à la fin du II^e siècle ou au III^e siècle; verres rouges, bleus, jaunes et verts).

³¹ BLONDEL, ... *La Grange*, ASA, 24, 1922, pp. 72-88. GONZENBACH, p. 110 (mosaïques VIII, etc., murales? attribuées à la fin du II^e siècle ou plus tard; verres bleus).

³² BLONDEL L.: *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1935*, Genava, t. XIV, 1936, pp. 37-40. L'auteur ne signale pas dans ce rapport la présence de dés de verre, que mentionne GONZENBACH, p. 200 (verres bleus, verts et rouges).

³³ BLONDEL L., ... *Montagny-Chancy*, Genava, t. VII, 1929, pp. 138-166. GONZENBACH, p. 88 (durée d'habitation du 1^{er} quart du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle; verres de plusieurs couleurs).

zenbach rappelle que le verre n'apparaît pas dans les mosaïques provinciales avant le milieu du II^e siècle après Jésus-Christ.³⁴

7. *Trouvailles non architecturales*

Les sondages sur les chantiers I et II n'ont pas permis de récolter le moindre objet intéressant, si ce n'est, sur le chantier II, quelques débris de tuiles. Dans la tranchée III, à côté de tuiles, nous n'avons recueilli que deux tessons de poterie domestique rose, atypiques, donc indatables. Nous sommes donc privés du secours de la céramique pour tenter de dater les constructions.

II. LA MOSAÏQUE

Comme nous l'avons déjà vu dans la description générale, la salle 3, dans laquelle était insérée la mosaïque, était bordée sur trois côtés par des murs (*a*, *b*, *c*), dont les fondations ont été retrouvées (v. fig. 7, 9 et 10). Sur le quatrième côté en revanche, on n'a pu en découvrir de traces, malgré l'extension d'une tranchée vers le SW et des sondages à la barre à mine. La limite de la salle paraît y être à une distance de la mosaïque plus grande que sur les trois autres côtés. Si tel était vraiment le cas – les conditions de l'exploration rendent difficile toute affirmation – la petite mosaïque pourrait n'être éventuellement qu'un élément, décentré, d'un décor plus important.

Le sol dans lequel elle est encastrée est fait d'un revêtement en *terrazzo*, « bétonné gris-noir parsemé de pierres claires »³⁵. Si l'on n'a pu y distinguer de décor caractérisé en *signinum*³⁶, on a cependant relevé, sur le côté SW de la mosaïque – c'est-à-dire dans la direction où l'exploration n'a pu être poursuivie – quelques dés de pierre plus gros (environ 4 cm de côté), plus réguliers, de couleur noire ou gris plus ou moins foncé, insérés dans le ciment et paraissant répondre à un certain alignement. Leur position est en gros la suivante (voir fig. 5, sur le plan général, le détail de la salle 3):

1. *a*) parallèlement au bord SW de la mosaïque, et alignés sur lui, 4 dés en direction du mur *a*, le premier à 0,25 m de la mosaïque, les suivants séparés les uns des autres, respectivement de 0,35 m, 0,36 m, 0,37 m; *b*) de l'autre côté, en

³⁴ GONZENBACH, p. 251.

³⁵ Cf. la description donnée dans *Genava*, t. XII, 1964, p. 9, et ci-dessus, p. 26.

³⁶ Nous avons adopté la terminologie de GONZENBACH, cf. pp. 225-226, pour la définition du *terrazzo* et du *terrazzo-signinum*. Bien que le terme de *terrazzo-signinum* soit réservé par l'auteur aux sols blancs parsemés d'un léger décor en dés noirs, par opposition à l'*opus signinum*: sol bétonné rose à décor en dés blancs, nous étendons ce terme à notre type de sol, moins défini, puisque les dés alignés, de ton foncé, ne sont pas réellement noirs, et qu'ils se détachent sur un béton assez foncé, mais à cailloutis blanc.



Fig. 16. Cara. Salle 3. Détail du sol en *terrazzo*, où sont visibles trois dés, plus gros, alignés. Ech.: env. 1:10.

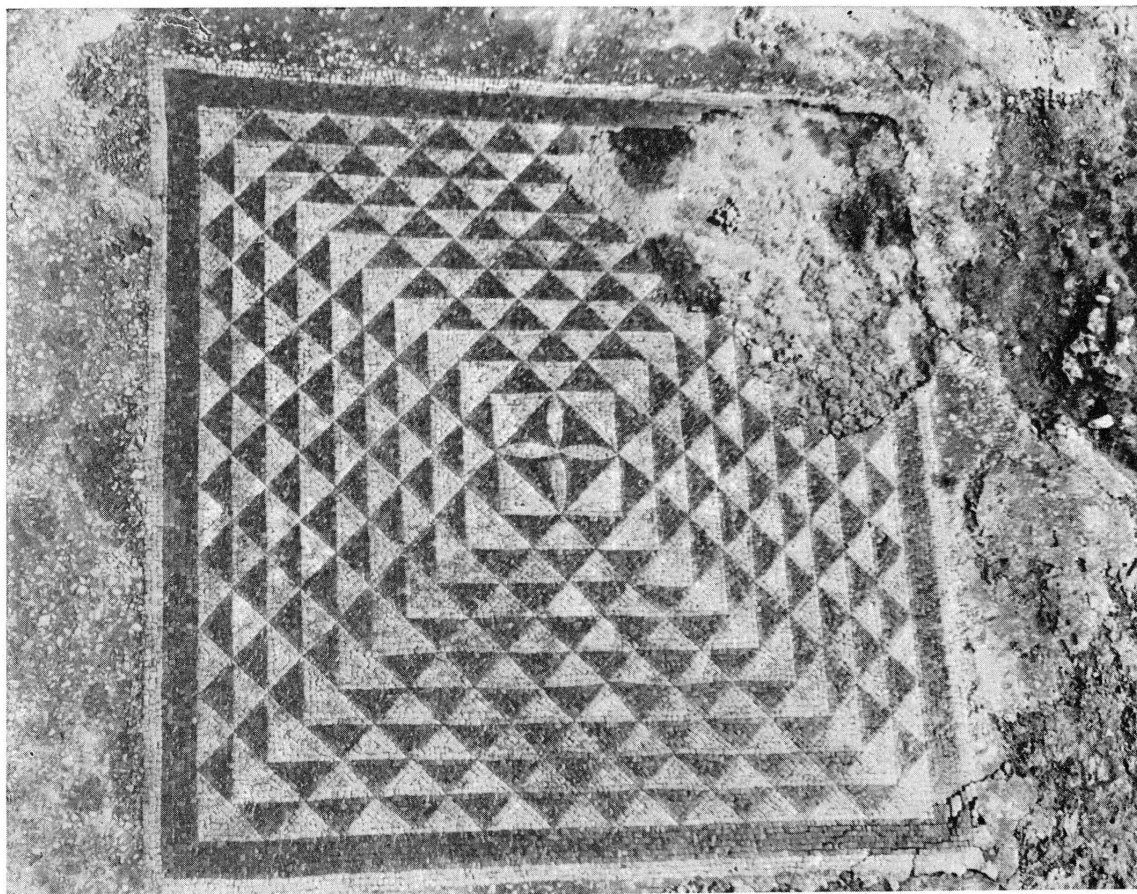


Fig. 17. Cara. La mosaïque *in situ*.

direction du mur *b*, 3 dés alignés à environ 4 cm en retrait du bord SW de la mosaïque, le premier à 0,20 m de celle-ci, les suivants séparés respectivement de 0,34 m et 0,36 m; la destruction du pavement près du mur *b* a peut-être fait disparaître un dernier dé de ce côté. 2. Deux dés, séparés l'un de l'autre de 0,37 m, alignés parallèlement au bord SW de la mosaïque et à 0,30 m à l'extérieur de celui-ci. 3. Un dernier dé a été repéré dans un secteur assez endommagé, dans l'alignement du 3^e dé de la série 1 *a*), à 1 m de distance vers le SW.

Bien qu'il ne soit pas possible d'en reconnaître le schéma en raison de l'état de destruction de cette région, la relative symétrie qui apparaît dans l'alignement et la disposition de ces dés permet de supposer que la salle était pavée, à partir du bord SW de la mosaïque, d'un léger motif en *terrazzo-signinum* (fig. 16).

La mosaïque ³⁷, en *opus tessellatum*, formait comme un motif de tapis carré, de 1,61 m de côté ³⁸, placé à égale distance des murs *a* et *b* (1,40 m de chaque côté) et à 1,60 m du mur *c*. L'état de conservation en était très satisfaisant pour la majeure partie, à l'exception de l'angle sud, entièrement détruit; seul le cadre extérieur blanc en était conservé, assez dégradé (fig. 17).

Si l'ensemble de la mosaïque donne l'impression générale d'un décor géométrique en deux tons, noir et blanc, un examen plus attentif révèle que le blanc pur et le noir profond sont presque inexistants. Taillés dans du calcaire oolithique ³⁹, les dés clairs tirent sur le jaune-crème, le grisâtre, le brunâtre, le rougeâtre, à tel point que certains triangles « blancs » sont même d'un ton assez foncé. De même les dés « noirs », en calcaire marneux, souvent veinés de blanc, sont tantôt bleutés, verdâtres, brun foncé, gris foncé, tantôt même gris assez clair, mais tirant sur le bleu, et non sur le brun rosé comme les dés grisâtres des triangles blancs.

De dimension assez irrégulière, variant entre 0,7 cm et 1,5 cm environ de côté, les dés sont disposés en rangs réguliers concentriques, suivant les bords du dessin géométrique qu'ils déterminent. Les triangles comportent donc, suivant leur

³⁷ Déposée et restaurée par les soins du Musée d'art et d'histoire, avant d'être ramenée en dépôt à Cara pour être exposée non loin de son lieu de trouvaille, la mosaïque a été inscrite dans le registre d'entrée du musée sous le n^o *inv.* MAH 20273 (fig. 20). *V. supra*, p. 26, n. 12.

³⁸ Mesures prises *in situ*, au moment de la découverte. Les dimensions actuelles de la mosaïque, depuis sa restauration, sont un peu plus grandes: 1,63 à 1,64 m de côté.

³⁹ Voici la description pétrographique qu'a bien voulu en faire pour nous M. Jean Charollais, chef de travaux à l'Institut de géologie de l'Université de Genève, que nous remercions très vivement pour son obligeance: « Mosaïque blanche: calcaire oolithique à oolithes bien calibrées et ciment calcitique largement cristallisé. Le noyau des oolithes est parfois constitué de Foraminifères difficilement déterminables. Ce calcaire correspond à des eaux chaudes, saturées, peu profondes; ces conditions ont été réalisées souvent dans nos régions, particulièrement au Valanginien (Crétacé inférieur) dans le Jura (Marbre bâtard), et au Barrémien (Crétacé inférieur) de la Savoie et du Genevois. Mosaïque noire: calcaire marneux avec sulfures de fer, spicules de Spongiaires (?), très rares Foraminifères. Le faciès et les organismes sont trop peu caractéristiques pour permettre de reconnaître la provenance de l'échantillon avec suffisamment de certitude. » Cf. aussi GONZENBACH, p. 249, au sujet de la provenance, d'une manière générale, des dés de mosaïque en Suisse: calcaire des Alpes et du Jura.

grandeur, deux à trois rangs parallèles à chaque côté jusqu'à ce qu'il ne reste plus au centre qu'un espace restreint, bouché par de petits fragments (fig. 18 et 19). Le lit de pose comprenait, après la mince couche habituelle de mortier fin servant de support à la mosaïque, une couche de béton très dur, à cailloutis plus gros, mêlé de brique⁴⁰.

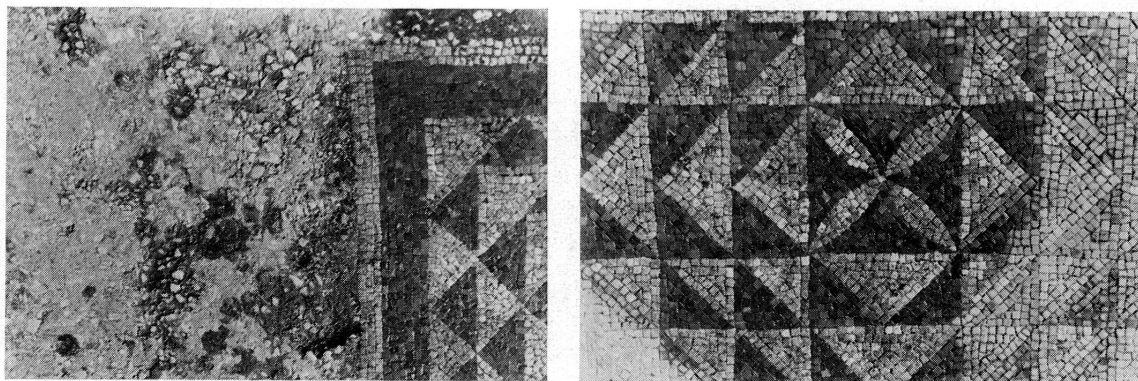


Fig. 18. Cara. Détail de l'angle est de la mosaïque.

Fig. 19. Cara. Détail du motif central de la mosaïque.

Le décor se compose d'un jeu de triangles noirs et blancs, en damier oblique (fig. 21). Il est bordé à l'extérieur d'un cadre blanc, large de 3,5 cm, fait de trois rangs de dés, puis d'un cadre noir de 6 rangs de dés, large de 6,5 cm. A l'intérieur sont alignées en carrés concentriques neuf rangées de triangles rectangles isocèles alternativement noirs et blancs (hauteur: 6,5 cm; hypoténuse: 13 cm). La rangée extérieure comporte dix triangles noirs par côté, le sommet vers l'extérieur, et neuf triangles blancs inversés dans les intervalles. La dernière rangée entourant le motif central ne compte plus que deux triangles noirs par côté. A leur jonction aux angles, ces alignements concentriques déterminent de grands triangles blancs, de surface presque double (hauteur: 9 cm; hypoténuse: 18 cm), disposés les uns sous les autres selon les diagonales du carré, le sommet dirigé vers l'extérieur. Ils constituent au centre un carré blanc (18 cm de côté), parallèle aux bords extérieurs, dans lequel s'inscrit un carré noir sur la pointe, surchargé finalement d'un quatre-feuilles blanc.

En l'absence de tout critère extérieur, puisque le contexte, pratiquement inexistant, ne peut rien apporter, les possibilités de datation de la mosaïque ne dépendent que des parallèles qu'on lui peut trouver. Grâce aux divers ouvrages

⁴⁰ Pour la technique de la pose et le support, cf. GONZENBACH, pp. 255-259. En ce qui concerne la dimension des cubes, cf. pp. 253-255: elle varie surtout, semble-t-il, en fonction du type de décor, diminuant avec les motifs figurés, plus fins. C'est ce que montrent bien aussi les tableaux chronologiques des pp. 340-341. Les dimensions les plus proches des nôtres se trouvent cependant dans une des plus anciennes mosaïques des thermes centraux d'August (n° 4.11.I, pl. 3; dim. 0,7-1,5 cm), à dater entre 75 et 125.

parus ces dernières années sur les mosaïques de Suisse, de Gaule, d'Allemagne⁴¹, nous disposons de bases solides pour l'analyse et la comparaison, qui nous permettront déjà, dans une certaine mesure, de situer et de définir notre mosaïque.

Nous pouvons l'étudier à partir de ses trois caractéristiques principales: 1) elle forme un petit tapis, à motifs noirs et blancs, encastré dans un sol en *terrazzo*, ou, éventuellement, en *terrazzo-sig-ninum*; 2) elle appartient à la série des décors où la valeur du noir et du blanc s'équilibre parfaitement, sans qu'il y ait de prédominance de l'un sur l'autre; 3) par le principe même de sa composition: jeu de petits triangles noirs et blancs disposés en carrés

⁴¹ GONZENBACH, déjà cité; STERN Henri: *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, I. *Province de Belgique* (X^e supplément à *Gallia*), 1. Partie ouest, 1957, 106 p.; 2. Partie est, 1960, 96 p.; 3. Partie sud, 1963, 184 p., ouvrages qui seront cités par la suite sous l'abréviation STERN, I, II, III; PARLASCA Klaus: *Die römischen Mosaiken in Deutschland* (*Römisch-germanische Forschungen*, 23), 1959, 156 p., cité par la suite comme PARLASCA.

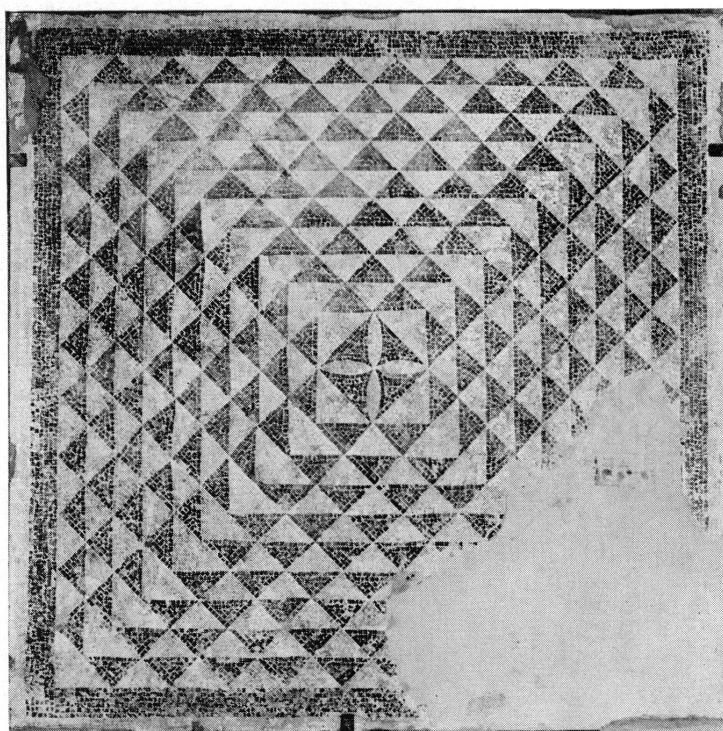
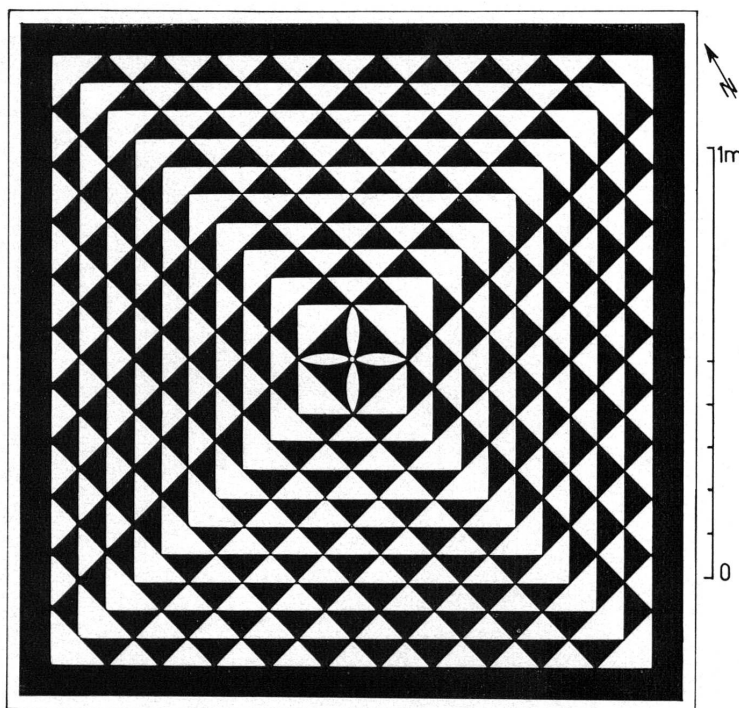


Fig. 20. Cara. La mosaïque après sa restauration (n^o inv. MAH 20273).

Fig. 21. Cara. Dessin reconstitué de la mosaïque. Ech.: 1:20.



concentriques autour d'un motif central, elle se rattache à la catégorie des mosaïques géométriques à décor centré ⁴².

Il est évident que ces diverses caractéristiques se trouvent déjà largement sur les mosaïques d'Italie, et particulièrement de Pompéi, dès le I^{er} siècle avant Jésus-Christ ⁴³ et qu'elles ont persisté très longtemps. Elles permettent cependant, dans le cas particulier des pavements gallo-romains, et par leur convergence, de serrer plus étroitement la chronologie.

Le type du tapis de mosaïque ornant le centre d'un sol cimenté est assez rare dans nos régions. Il ne semble pas qu'on en connaisse encore en Suisse, et les inventaires de H. Stern pour la Gaule belge ne mentionnent que quelques-uns ⁴⁴. Parmi ceux-ci, le pavement de Saint-Quentin ⁴⁵, aujourd'hui disparu, paraissait se rapprocher le plus du nôtre, avec son tapis central de 1,36 m de côté où figuraient, parmi d'autres motifs, des triangles superposés blancs semblables à ceux des diagonales de la mosaïque de Cara. Ces pavements sont datés par H. Stern, pour la Gaule belge, de la deuxième moitié du I^{er} siècle ou du début du II^e siècle après Jésus-Christ. Les rares exemples de *terrazzo-signinum* trouvés jusqu'à présent en Suisse, à Genève et à Nyon, sont datés du début du I^{er} siècle de notre ère. ⁴⁶ Mais ils ne comportent pas de tapis de mosaïque comme notre pavement, et le décor en *signinum* y est très nettement dessiné par de petits dés foncés espacés sur le fond clair. Les différences sont plus importantes que les analogies, et il ne convient donc guère de les mettre en parallèle avec le pavement de Cara.

En ce qui concerne le rapport de valeur entre le noir et le blanc dans les mosaïques à décor géométrique, V. von Gonzenbach en établit la chronologie pour la Suisse de la façon suivante: I^{er} siècle - milieu du II^e siècle après Jésus-Christ: dessin noir sur fond blanc; fin du II^e siècle - III^e siècle: dessin blanc sur fond noir; période de transition, milieu du II^e siècle: valeurs équilibrées ⁴⁷. Ce type de transition se perpétue cependant aussi plus tard et peut se trouver au III^e siècle, mêlé

⁴² Ce sont les *Zentralrapporte* de GONZENBACH, cf. p. 270 et schémas R 59, R 60, R 62, pl. J.

⁴³ Cf. BLAKE Marion: *The Pavements of the Roman Buildings of the Republic and Early Empire* (*Memoirs of the American Academy in Rome*, VIII, 1930, p. 7-159), p. 79: mosaïques de Pompéi, d'Ostie, du Musée d'Este, etc.

⁴⁴ Cf. STERN, I, p. 14: « Un groupe de quatre pavements, dont trois à Reims (n^{os} 8, 16, 23, pl. 5, 7, 8) et un dernier à Saint-Quentin (n^o 101, pl. 38), présente une combinaison de l'*opus tessellatum* avec une autre technique, l'*opus signinum*, rarement conservée dans cette région, mais qui semble avoir été à la mode au I^{er} ou au début du II^e siècle après Jésus-Christ. On la connaît à Pompéi dans des pavements fort anciens, du I^{er} siècle avant notre ère (cf. BLAKE, I, p. 27, pl. 4,1,4) ». Il faut y joindre peut-être un fragment de Naix: STERN, II, p. 11.

⁴⁵ STERN, I, n^o 101, pl. 38, et p. 68: « Au milieu, tapis... de 1,36 m de côté, bordé... d'un filet noir, ... d'un filet blanc..., d'un filet noir..., d'un frêle rinceau de lierre et d'une bande à triangles superposés, blanc sur noir. Le champ central divisé en quatre petits carrés par deux bandes croisées à triangles superposés... ». Date: I^{er}-II^e siècle.

⁴⁶ Cf. GONZENBACH, pp. 259-260.

⁴⁷ Cf. GONZENBACH, pp. 293-294.

à des décors polychromes⁴⁸. Sans doute faudrait-il assouplir quelque peu la classification de V. von Gonzenbach, comme l'a déjà fait remarquer H. Stern⁴⁹, et faire commencer déjà la période dite de transition à la fin du I^{er} siècle ou tout au début du second, plutôt qu'au milieu de celui-ci. Notre mosaïque pourra peut-être y contribuer.

Le décor centré à triangles en damiers ne paraît pas être aussi banal qu'on aurait pu le penser à première vue. Nous n'en avons même trouvé aucun autre exemple tout à fait identique dans les mosaïques de Suisse, de Gaule ou d'Allemagne, du moins en *opus tessellatum*. Les deux décors qui s'en rapprochent le plus proviennent l'un de Kloten⁵⁰, l'autre de Münster-Sarmsheim⁵¹. Il s'agit dans les deux cas de panneaux carrés insérés dans une grande mosaïque à décor multiple et servant, parmi beaucoup d'autres, de motifs décoratifs dans un ensemble polychrome. Le type de composition, identique pour les deux, est cependant un peu différent du nôtre, à partir des mêmes éléments. Les rangées de triangles noirs et blancs partent en effet obliquement par rapport à la bordure extérieure et changent de sens sur les axes médians, où leur jonction détermine une série de grands triangles noirs superposés qui se rejoignent au centre pour former un carré sur la pointe. La mosaïque de Kloten est datée de la fin du II^e siècle ou du début du III^e siècle à cause de sa bordure à rinceaux polychromes et de son décor à motifs multiples, celle de Münster-Sarmsheim, du III^e siècle, en raison de l'emploi de panneaux carrés à décor blanc-noir autour d'un grand motif central polychrome. Il s'agit donc dans ces deux exemples de survivances de motifs géométriques anciens dans des mosaïques plus tardives caractérisées par leur polychromie.

C'est dans le motif central en *opus sectile* d'un pavement découvert à Cologne, sous l'église Sainte-Marie du Capitole, que l'on peut trouver le schéma le plus proche

⁴⁸ STERN, III, pp. 10-11, résume ainsi le résultat de ses recherches sur l'évolution du style des mosaïques gallo-romaines: « La première période, allant jusqu'au début du II^e siècle de notre ère (et qui commence vers le milieu du siècle précédent), est toute marquée par des modèles italiques, principalement noir sur blanc et géométriques. La deuxième, s'étendant du règne de Trajan ou d'Hadrien jusqu'à la fin du troisième quart du II^e siècle, voit se former un style régional caractérisé par la polychromie et la pénétration de motifs végétaux et figurés dans les anciens schémas géométriques, qui, eux aussi, s'enrichissent et se compliquent. Sous les Sévères, ce stade s'affine et s'amplifie. » Ces considérations rejoignent d'ailleurs celles de Gonzenbach pour la Suisse, pp. 291-297, et de Parlasca pour l'Allemagne. Ce dernier cependant (p. 110) invite à la prudence dans la datation des mosaïques à motifs géométriques blanc-noir en raison de leur emploi très largement étendu dans le temps.

⁴⁹ *Journal des savants*, 1962, p. 184.

⁵⁰ GONZENBACH, n° 60, grande mosaïque à décor multiple de Kloten (Zurich), pp. 124-126, pl. 29-30: « Feldmedaillon, Quadrat mit Dreieckzentralrapport (0,90 × 0,90 m) », daté de la fin du II^e siècle ou du début du III^e siècle.

⁵¹ PARLASCA, p. 87 et pl. 84,2, mosaïque à décor multiple de Münster-Sarmsheim près Bingerbrück (Kr. Kreuznach): « 9. Ein Netzdiagonal geteilter Quadrate, deren Teilung in den Vierteln des Feldes wechselt, wodurch als Mittelstück ein schwarzes Quadrat ausgespart wird, von dem vier Reihen schwarzer aufeinandergestellter Dreiecke ausgehen. » III^e siècle après Jésus-Christ. D'après les dimensions données pour le motif central et l'échelle de la photographie, ces carrés paraissent mesurer environ 0,70 m de côté.

de celui de la mosaïque de Cara⁵². Des plaques en calcaire blanc et en marbre noir y déterminent des jeux de triangles suivant une disposition identique, mais comportant seulement quatre rangées de triangles à partir du centre, qui est formé d'un carré blanc inscrit en diagonale sur le dernier carré noir, à la place du quatre-feuilles blanc de Cara. La combinaison d'un motif central en *opus sectile* avec un encadrement en mosaïque a fait dater ce pavement du deuxième quart du I^{er} siècle après Jésus-Christ. Mais seule nous intéresse ici, malgré la différence de technique, l'identité remarquable dans la composition décorative.

Quelle date ces divers rapprochements nous incitent-ils finalement à proposer pour la mosaïque de Cara? D'après les éléments pris en considération: le motif du tapis dans un sol en *terrazzo*, le style du décor (noir-blanc, centré, à valeurs équilibrées), l'absence de polychromie enfin, c'est vers la fin du I^{er} siècle ou au début du II^e siècle après Jésus-Christ qu'il faut, nous semble-t-il, la placer.

Si nous avons décrit et analysé un peu longuement cette mosaïque, c'est que, si modeste soit-elle, elle est la seule qui soit aussi bien conservée sur le territoire du canton de Genève. Parmi la liste des mosaïques trouvées à Genève et signalées par V. von Gonzenbach⁵³, des pavements de sol n'ont été trouvés *in situ* qu'en deux autres emplacements, à Genève même: à la villa du Parc de La Grange et à celle de Sécheron⁵⁴. Il s'agit les deux fois d'un revêtement de sol très simple, en *terrazzo-signinum* à La Grange (début du I^{er} siècle ap. J.-C.), en *terrazzo* à Sécheron (II^e siècle ap. J.-C.?). En outre, un très petit fragment se trouve conservé au Musée d'art et d'histoire et provient d'une trouvaille faite aux Tranchées. Il a été signalé par V. von Gonzenbach⁵⁵, mais n'a jamais été publié. L'occasion nous paraît bonne d'en donner ici une rapide description.

⁵² Cf. PARLASCA, p. 69 et pl. 61,1: « Der stilistisch älteste Fussboden stammt aus den Fundamenten eines 1849 beim Neubau des westlichen Kreuzgangflügels der Kirche St. Maria im Kapitol entdeckten Hauses. Die Mitte des 2,67 × 1,68 grossen Bodens bildet ein quadratisches Feld aus dreieckigen schwarzen Marmor- und weissen Kalksteinplatten. Die Umrahmung aus Mosaiksteinchen ... besteht aus schwarz-weissen Schrägstreifen, die beiderseits von einer schmalen Schachbrettborte eingefasst sind... Der Kölner Boden wird deshalb wegen seiner engen Verwandtschaft mit den pompejanischen Beispielen spätestens in das zweite Viertel des 1. Jahrhunderts zu datieren sein. »

⁵³ GONZENBACH, n° 25, pp. 88-89 (Chancy), n° 56, p. 100 (Corsier) et n° 50.1-50.4, pp. 108-112 (Genève: Cour Saint-Pierre, Tranchées, La Grange, Sécheron).

⁵⁴ Pour la villa de La Grange, cf. la description donnée par BLONDEL L.: *ASA*, 1922, p. 78: « Les mosaïques sont d'une facture grossière, composées de calcaire blanc et noir. Elles reposent sur une épaisse couche de béton, variant de 12 à 15 cm, qui lui-même recouvre un lit de gros cailloux roulés. La plupart sont des mosaïques unies, blanches, d'autres, comme celles du vestibule d'entrée, ont des dessins noirs figurant des lignes géométriques, des losanges, des carrés. » Pour la villa de Sécheron, cf. BLONDEL L.: *Genava*, t. V, 1927, p. 42: « Les mosaïques sont soignées, bien que très simples, particulièrement celles de la pièce 2. Aucun dessin, mais de petits cubes irréguliers de roche polie, noyés dans le ciment. Celles de cette pièce semblent appartenir encore à la première période. »

⁵⁵ GONZENBACH, n° 50.2, p. 108. Si le motif y est dit « nicht erkennbar », il nous semble pourtant possible d'en reconnaître au moins le schéma général.

N^o inv. MAH C 486. Fragment de mosaïque trouvé, d'après le registre d'entrée, « sur les Tranchées. Achat Blavignac... 10.3.1876 » (fig. 22). Dimensions max. actuelles: 16 cm × 13 cm; ép.: 5 cm, avec le mortier-support, composé d'une mince couche de mortier fin et de ciment jaunâtre mêlé de beaucoup de brique. Dés assez irréguliers, épais de 0,7 cm à 0,8 cm, variant entre 0,7 cm et 1,5 cm de côté, de couleur blanc-jaune, à taches brunes, ou gris-bleu foncé. Décor blanc-noir, très fragmentaire. Il semble cependant qu'on y peut reconnaître un motif de cercles entrecroisés engendrant des quatre-feuilles blancs sur fond noir (fig. 23). Le rayon des cercles est d'environ 17,2 cm; ils ne sont pas tangents, sur le même alignement, mais séparés les uns des autres de 0,8 cm dans un sens, et de 1,6 cm dans l'autre. On peut rapprocher ce motif des types classifiés par V. von Gonzenbach sous les catégories R 6 (Avenches), ou éventuellement R 10 (Avenches) ou R 11 (Orbe, Chéseaux), qui comportent un motif supplémentaire de carrés blancs dans la surface noire. D'après cet auteur, le motif des cercles enlacés déterminant des quatre-feuilles apparaît en Suisse dès le début du II^e siècle; il est le décor géométrique le plus fréquent pendant la première moitié du siècle, et c'est avec le 3^e quart du II^e siècle que se répand l'emploi presque exclusif du quatre-feuilles blanc sur fond noir.⁵⁶

En dépit de la petitesse du fragment conservé, nous proposons donc d'y voir un décor de quatre-feuilles blancs sur fond noir, et d'en prendre comme base de datation le II^e siècle après Jésus-Christ.

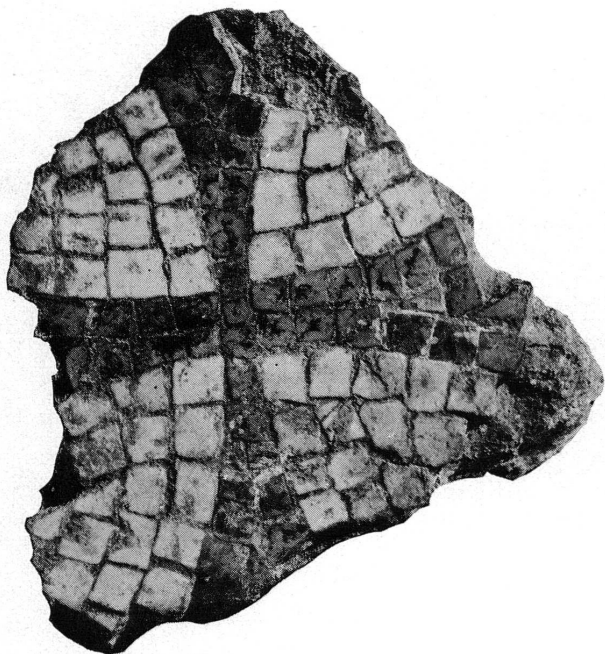


Fig. 22. Genève-Tranchées. Fragment de mosaïque (n^o inv. MAH C 486).

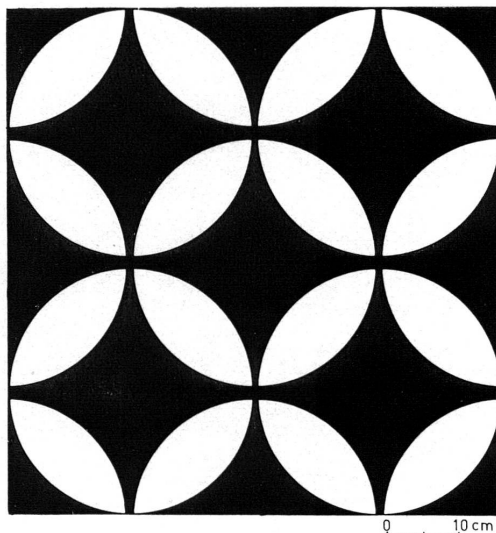


Fig. 23. Genève-Tranchées. Reconstitution proposée du motif de la mosaïque. Ech.: env. 1:12.

⁵⁶ Cf. GONZENBACH, p. 266. On le trouve en Suisse, à Avenches (GONZENBACH, n^o 5.20 A E et A C, 5.23, I-II: pl. A,6, B,10 et pl. 41), à Chéseaux (*ibid.*, n^o 29.I, pl. 26) et à Orbe (*ibid.*, n^o 95.VI, pl. 46). Il faut signaler, en Gaule, la grande mosaïque de Mandeure (STERN, III, n^o 325, pp. 67-69 et pl. 36-38), époque de Trajan. Ce motif apparaît cependant aussi à Pompéi dès le début de l'époque impériale, comme tous les décors géométriques en noir et blanc repris par la suite dans les provinces. Cf., entre autres, PERNICE, E.: *Pavimente und figürliche Mosaiken (Die hellenistische Kunst in Pompeji, VI)*, 1938, pl. 18,2 (Casa delle Nozze d'argento), pl. 27,5 (Casa del Marinaio), pl. 36,6 (Casa del Citarista), etc.

III. CONCLUSIONS

Répetons-le ici : notre propos, en décrivant les résultats des sondages que nous avons eu l'occasion de pratiquer à Cara et qui nous ont permis de mettre au jour une partie des restes d'une villa romaine, était modeste. Nos observations sont trop limitées pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions certaines. Notre rapport est donc donné à titre préliminaire et doit être considéré comme une simple exposition des faits constatés, à laquelle nous avons ajouté quelques comparaisons et essais d'attribution chronologique ; mais celles-ci sont données — sauf en ce qui concerne la mosaïque — sous toutes réserves, et ne pourront être vérifiées qu'après de nouvelles fouilles. Il semble que celles-ci, conduites dans la zone du chantier III et au nord du chantier II, devraient permettre d'une part de retrouver d'autres éléments architecturaux, d'autre part de récolter du matériel archéologique utile à une datation (céramique, monnaies).

1. *Datation de la villa.* Peut-on, avec les réserves exprimées ci-dessus, tenter pourtant dès maintenant de situer dans le temps la construction de la villa de Cara ? En l'absence de toute céramique typique, et compte tenu de la dégradation des murs retrouvés, il nous faut essayer de tirer parti des éléments décoratifs.

Les déductions auxquelles a abouti l'étude comparative de la mosaïque de la salle 3 (fin du I^{er} - début du II^e siècle) concordent avec ce qui nous a paru découler de l'examen des pauvres restes de peinture murale. On pourrait placer la construction et la décoration de cette salle aux alentours de l'an 100 après Jésus-Christ.

La découverte des dés en verre dispersés dans la salle 1 donnerait, si l'on suit V. von Gonzenbach⁵⁷, une date plus tardive ; comme l'écrivait l'archéologue zurichoise, ce n'est que dans le dernier quart du II^e siècle qu'apparaissent en Suisse les premières mosaïques murales à dés de verre (Avenches). Il nous paraît préférable d'accorder plus de poids aux dates déduites de la mosaïque et de la peinture murale, toutes deux en place, qu'aux dés de verre épars et de provenance incertaine. Il n'est évidemment pas exclu qu'une mosaïque comportant du verre ait été ajoutée à la fin du II^e siècle dans la villa, peut-être à l'occasion de l'agrandissement ou de la rénovation de la villa.

2. *La villa de Cara dans la région genevoise.* Sans vouloir allonger ce rapport par une étude détaillée de l'occupation du sol de la cuvette genevoise à l'époque romaine, nous rappellerons que cette région a connu une colonisation assez dense et que d'assez nombreuses villas y sont attestées, soit par des fouilles plus ou moins complètes (Genève-La Grange, Sécheron et Coutance ; Perly, Chancy-Montagny, Massongy, etc.), soit par la découverte de vestiges significatifs (Genève-Saint-Gervais, Carouge, Landecy, Juvigny, etc.). La carte que nous publions (fig. 24)

⁵⁷ GONZENBACH, p. 251.

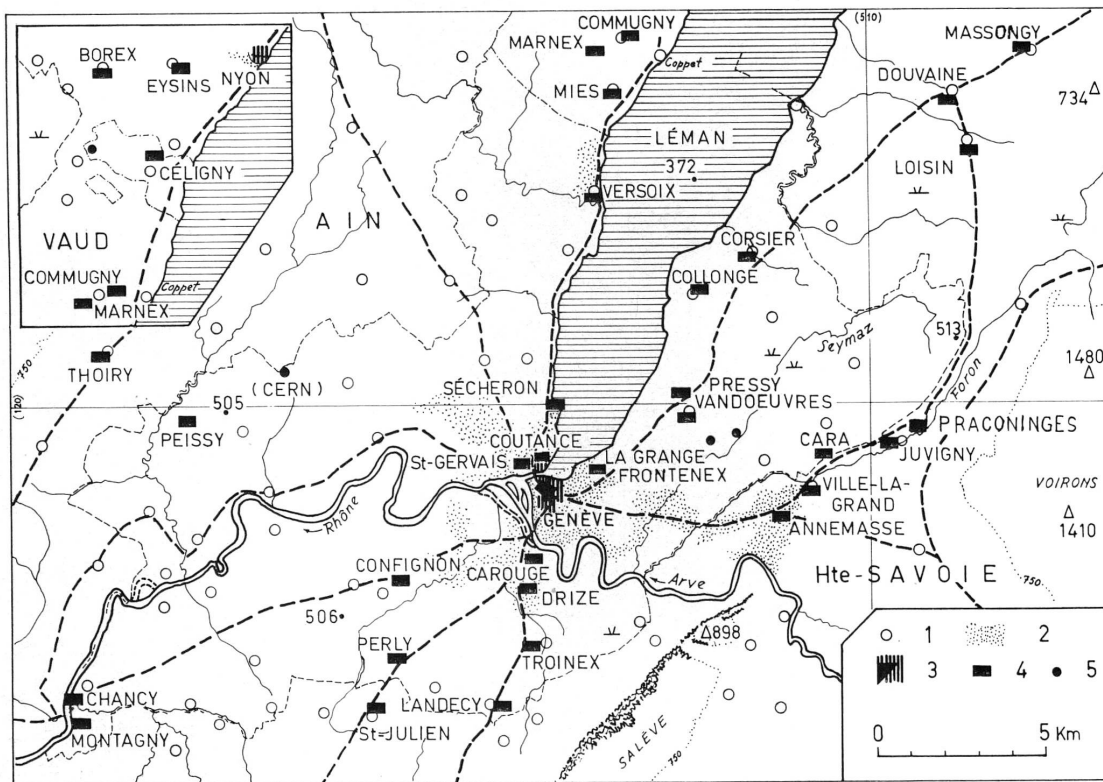


Fig. 24. La région de Genève à l'époque romaine.

Légende: 1. Localités actuelles. 2. Zones urbaines actuelles. 3. Agglomérations urbaines. 4. Villas ou autres habitations de l'époque romaine. 5. Autres trouvailles de constructions de l'époque romaine. — — — Principales routes romaines. Ech.: 1:250.000.

donne, sans avoir la prétention d'être complète, une idée de la distribution des agglomérations importantes et des principales villas et autres constructions romaines du canton de Genève et de ses proches alentours, sans distinction chronologique.⁵⁸

La villa de Cara se situe dans une série d'habitations qui s'articulent sur la route d'Annemasse à Douvaine: Annemasse, Ville-la-Grand, Cara, Juvigny, Praconinges, Loisin et Douvaine. Annemasse et Ville-la-Grand ont livré des vestiges romains, y compris des inscriptions. Leur proximité peut faire douter de la

⁵⁸ Nous avons utilisé, entre autres, pour établir cette carte: BLONDEL L.: *La civilisation romaine dans le bassin du Léman*, *Rev. hist. vaud.*, 35, 1927, *passim.*; ID.: *Le développement urbain de Genève à travers les siècles (Cahiers de préhistoire et d'archéologie, 3) Genève-Nyon*, 1946. MONTANDON R.: *Genève...*, 1922. BABEL A.: *Histoire économique de Genève, des origines au début du XVI^e siècle*, t. I, Genève, 1963, pp. 221-232 et 260-269. Il s'y ajoute les diverses publications citées au cours des pages précédentes. Nous avons regretté que n'ait pas encore pu paraître la monographie annoncée par R. Degen sur les villas romaines en Suisse: DEGEN R.: *Römische Villen und Einzelsiedlungen der Schweiz. Ein Beitrag zur Bau- und Siedlungsgeschichte (Monographien z. Ur- u. Frühgesch. d. Schweiz, 14)*, Bâle (à paraître); cité d'après DEGEN R.: *L'habitation rurale*, dans *L'époque romaine en Suisse (Répertoire de préhist. et d'archéol., Cahier 4)*, Bâle, 1962, p. 19.

provenance originelle exacte de celles-ci.⁵⁹ Il est certain en tout cas qu'Annemasse était une agglomération, et qu'à Ville-la-Grand, dont le nom même est parlant, devait se dresser au moins une villa.⁶⁰ Les habitations de Juvigny et de Praconinges (ou Paconinges) sont attestées par des trouvailles de murs et d'objets⁶¹.

Les distances sont très courtes entre ces points d'occupation sur les flancs du vallon du Foron. D'Annemasse à Ville-la-Grand, 1 km; de Ville-la-Grand à Cara, environ 1 km; de là à Juvigny, 2 km environ; de là à Praconinges, un peu plus d'un kilomètre. Les bonnes conditions de l'exploitation du sol, jointes à la proximité immédiate de la route d'Annemasse à Douvaine, où elle rejoignait la grande voie de Genève au Valais par la rive sud du Léman, expliquent cette forte densité. On est en droit de supposer que d'autres villas jalonnaient cette route, du moins entre Praconinges et la hauteur de l'extrémité nord-est du canton de Genève (commune de Jussy).

La découverte de la villa romaine de Cara accentue donc cette densité, et fournit un jalon sûr, sinon complet, pour la connaissance de la colonisation romaine entre Arve et Léman. Située à 8 km à l'est de la cité de Genève, cette villa devait constituer le centre d'une exploitation rurale prospère au cours de la période de la fin du I^{er} et du II^e siècle. Ses propriétaires étaient assez aisés pour agrémenter leur villa de salles décorées de mosaïques, de stucs peints et de frises en relief.

Récemment le professeur A. Babel a très justement rappelé la faible étendue des propriétés gallo-romaines des régions proches de Genève. Reprenant les estimations de Ch. Marteaux (350 ha pour le *fundus Maximiacus* à Massongy) et de M. L. Blondel (Genève-La Grange, 141 ha), il les compare aux immenses superficies qu'ont eues dans d'autres régions de l'Empire les *latifundia*. « C'est une chance pour Genève, comme pour la Gaule en général, d'avoir échappé à leur emprise. » (p. 230).⁶²

⁵⁹ REVON L.: *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, *Rev. savoies.*, 1869, *passim*, et Annecy, 1870, 50 p. (cf. pp. 32-34; v. aussi p. 48, n° 114, et p. 50, n°s 202 et 208).

⁶⁰ MONTANDON R.: *Genève...*, 1922, pp. 165 (Annemasse, n° 100,G) et 180 (Ville-la-Grand, n° 268,G); bibliographie. MARTEAUX Ch.: *Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie* (suite). *Rev. savoies.*, 70, 1929, p. 81: « Pendant la période romaine, le *vicus Namasce* ? paraît avoir occupé, d'après les restes exhumés, les terrains où s'élèvent aujourd'hui l'église, le Petit-Malebrande et le Château-Rouge... » Le nom *Namasce* (p. 81, n. 1) est donné d'après une « forme de 522 (lue aussi *Nam a se*), SHAG XV, 275; XVI, p. 23. »

⁶¹ MARTEAUX Ch.: *Note sur les voies romaines de la Haute-Savoie*, *Rev. savoies.*, 69, 1928, p. 124, n. 2. Se référant à une monographie manuscrite de N. DUNOYER, 1901, cet auteur rappelle les trouvailles suivantes: à Juvigny, « chef-lieu, l'église: pierre épigraphique disparue; chez les Gay, au sud, probablement sur l'emplacement de la villa: bague d'or avec émeraude, agrafe et anneau de bronze, *tegulae*, monnaies. A Paconinge [*sic*]..., dans le pré Humbert: substructions, puits, bague d'argent à trois fils en torsade, applique, tête de clou, couvercle de capsulette en bronze; fragments de stuc rouge, monnaies de Néro, de Lucilla, etc. *Revue Savoisiennne*, 1901, 233; 1908, 34. »

⁶² BABEL A.: *op. cit.*, 1963, pp. 229-230. Pour Massongy, cf. GRENIER A.: *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 2^{me} partie. *L'archéologie du sol, navigation, occupation du sol*. Paris, 1934, pp. 923-929.

Rien ne permet de se prononcer sur le sort final de la villa de Cara. A-t-elle disparu sous les coups d'une incursion d'Alamans au III^e siècle? Nous n'avons pas trouvé le moindre indice d'un incendie.

Répétons en terminant le souhait que la villa de Cara fasse une fois l'objet de fouilles systématiques de grande envergure. Ce serait le seul moyen d'en apprécier l'importance et la signification pour l'histoire de la civilisation romaine dans notre terre genevoise.

* * *

Addenda : En nettoyant le mur *b* nous avons trouvé, directement sur celui-ci, une monnaie médiévale savoyarde assez usée. C'est une obole d'Amédée VIII (1383-1451)⁶³, duc de Savoie de 1416 à 1440. Cette pièce figure sous le n° 32252 dans le Cabinet de Numismatique (Musée d'Art et d'Histoire), au conservateur duquel, M. N. Dürr, nous devons cette détermination. La position de cette monnaie témoigne du degré de remaniement du sol au-dessus des fondations romaines.

⁶³ PROMIS, *Monete dei Reali di Savoia*. Turin, 1841, pl. VII, n° 22.

